ErametManagementSystem

Septembre 2023

POLITIQUE

Environnement

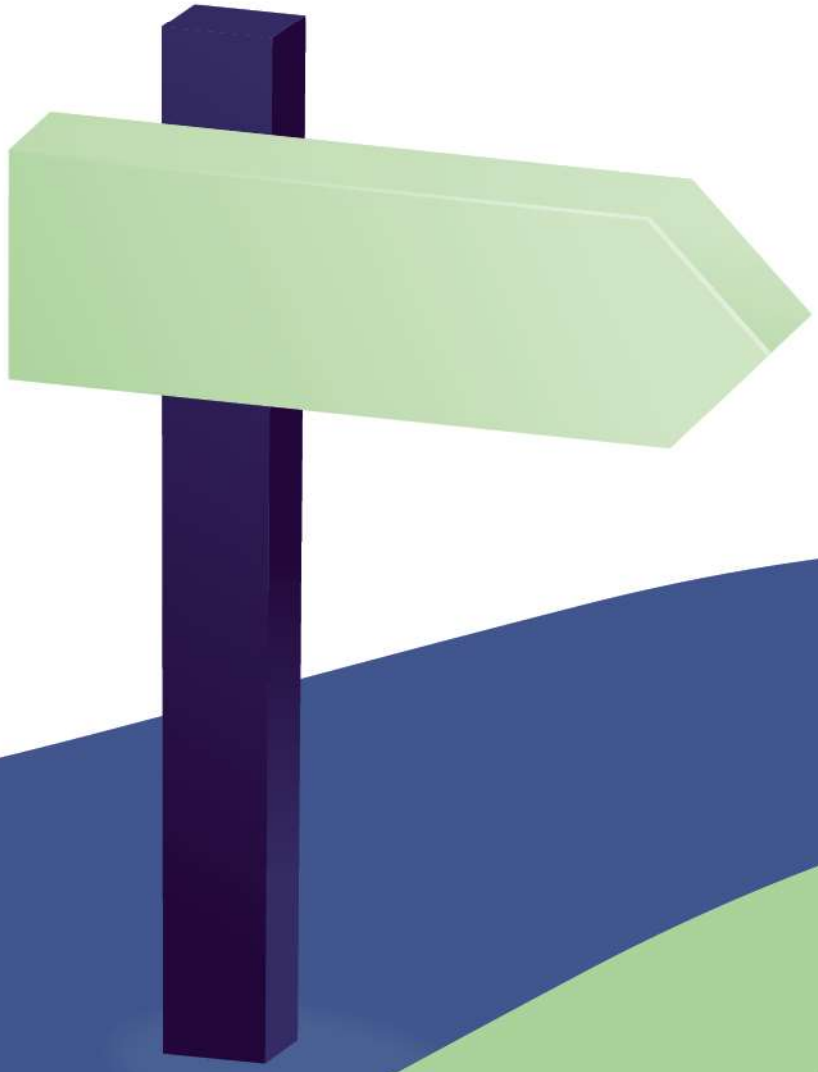

eramet

NOS OBJECTIFS LONGS TERMES

En ligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, le groupe Eramet place la démarche de Responsabilité d'Entreprise au cœur de sa stratégie de développement.

Conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel, Eramet considère qu'il est de sa responsabilité de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver l'environnement et la santé des populations.

Cette politique environnement d'Eramet vise 3 résultats :

1. La mise en place de systèmes performants de management de l'environnement dans toutes ses implantations, ainsi que dans sa chaîne de transport et d'approvisionnement.
2. La prise en compte de la dimension environnementale au plus tôt dans la conception et le développement des projets industriels et miniers, en référence aux réglementations nationales, aux politiques du Groupe, et aux standards internationaux de la profession ou des financeurs.
3. La fourniture des métaux nécessaires à la réalisation de la transition énergétique et le développement d'activités qui contribuent à l'essor d'un modèle d'économie plus sobre en ressources primaires et plus circulaire.

1. ENGAGEMENTS DU GROUPE ERAMET

Dans le cadre de sa Politique Environnement, le groupe Eramet s'engage à :

→ **Respecter les réglementations** sur tous ses sites et au-delà, **les standards internationaux de référence** :

- Tous les sites industriels et miniers sont certifiés ISO 14001.
- Par ailleurs, Eramet s'engage à faire auditer l'ensemble de ses sites miniers par un organisme tiers certifié selon le standard Mines responsables IRMA[1].

→ **Réduire les impacts environnementaux** de ses activités, en agissant en particulier sur **:**

- La réduction de ses émissions atmosphériques, en se focalisant sur les sources les plus significatives d'impact, dans un souci d'intégration avec les collectivités avoisinantes.
- Sur le sujet spécifique des déchets miniers : le groupe s'interdit le rejet de résidus miniers en mer *(deep-sea tailings placement)* et déploie une gestion sécuritaire des stériles et résidus miniers, en se conformant aux standards internationaux GISTM[2]

→ **Agir pour préserver la biodiversité : intégrer la biodiversité dans toutes nos activités et élaborer des plans en vue d'une contribution positive nette globale à la biodiversité.** Pour ce faire, Eramet s'engage à :

- Appliquer la séquence d'atténuation « Eviter Réduire Compenser » sur tous ses projets miniers :
  - Eramet s'interdit notamment toute activité minière et d'exploration dans les :
    (1) Sites du Patrimoine Mondial et zones figurant sur la liste indicative officielle d'un État partie pour l'inscription d'un site au Patrimoine Mondial,
    (2) Aires protégées de Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de catégories de gestion I-III,
    (3) Aires centrales des réserves de biosphère de l'UNESCO.
  - Réduire les impacts qui ne peuvent être évités afin d'en diminuer la durée, l'intensité et/ou l'étendue.
  - Réhabiliter dès que possible les zones affectées par ses activités en privilégiant la réintroduction d'espèces locales.
  - Compenser les impacts résiduels significatifs qui ne pourraient pas être évités ou réduits.
- Contribuer à améliorer les connaissances scientifiques des territoires au sein desquels le groupe opère et à partager les données naturalistes avec la communauté scientifique.
- Financer des programmes de recherche, d'études et de conservation notamment dans le cadre de sa Fondation Lékédi Biodiversité (Gabon).

[1] Initiative for Responsible Mining Assurance
[2] Global Industry Standard on Tailings Management

→ **Protéger la ressource en eau. Contrôler et optimiser la consommation d'eau pour préserver une qualité d'eau accessible à tous.** Eramet s'engage à minimiser l'impact de ses activités sur les ressources en eau et les milieux aquatiques en activant plusieurs leviers :

- Amélioration permanente du monitoring de ses activités.
- Optimisation des consommations d'eau de procédé et augmentation du recyclage.
- Amélioration continue des méthodes de gestion et de traitement des eaux.
- Mise en place des plans d'actions de réduction sur tous ses sites sensibles (gros consommateurs ou situés en zone de stress hydrique).

→ **Optimiser la ressource minérale et contribuer à une économie circulaire.** Eramet promeut un modèle d'économie plus circulaire et plus sobre en ressources primaires, en s'engageant :

- Pour les activités minières du groupe, à une gestion et une valorisation optimale des ressources minières.
- Pour ses sites industriels à maximiser les flux recyclés. Eramet vise à incorporer une part la plus importante possible de matières premières secondaires dans les intrants, pour éviter de consommer des matières premières vierges, et à valoriser au maximum les déchets générés par ses activités.
- Partout où c'est possible, à inscrire les sites industriels d'Eramet dans les démarches d'écologie industrielle territoriale.
- A développer des activités nouvelles dédiées au recyclage.

→ **Lutter contre le changement climatique.** Ses engagements sont précisés dans une politique dédiée à ce sujet crucial (« Politique Energie et Climat »).

2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Politique Environnement est traduite en cibles quantitatives chiffrées et planifiées. Dans le but de promouvoir et de s'assurer du respect de ses engagements :

- Eramet communique sa Politique et réalise des sessions de formation régulières et des actions de sensibilisation à destination de ses collaborateurs et des parties prenantes intéressées, selon leurs enjeux spécifiques.
- Eramet rend compte publiquement des avancées sur ce sujet, à travers son reporting extra-financier annuel.

Pour ce faire, Eramet s'appuie sur :

- Un **réseau** de professionnels qui déploie la Politique Environnement d'Eramet dans chacun des sites du groupe, et un département environnement Corporate qui propose, met en place et suit les plans d'actions et apporte support et expertise aux sites.
- Des **standards et procédures internes** qui intègrent les standards internationaux de référence (IFC[3], IRMA) et les engagements environnementaux d'Eramet.
- Un **processus de maîtrise des risques**, de contrôle et d'audit interne et des audits environnementaux qui permettent de s'assurer du respect de la politique environnement et des standards internes.
- Une **feuille de route RSE et un volet plus complet dédié à l'environnement** qui intègrent des objectifs quantifiés (objectifs SMART[4]).
- Des actions de **communication et des sessions de formation** à destination de ses collaborateurs et de parties prenantes intéressées, afin de présenter, expliquer la politique et les plans d'actions environnementaux.
- Un **reporting obligatoire** pour tous les sites industriels et miniers qui porte sur les principaux indicateurs de performance environnementale (CO2, eau, émissions atmosphériques, biodiversité, déchets…) et les incidents environnementaux. Ces données sont intégrées à notre reporting extra-financier annuel et auditées.

La mise en œuvre de cette Politique Environnement s'appuie sur l'engagement de la Direction et des collaborateurs du Groupe.

[3] International Finance Corporation
[4] spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel